

Service instructeur
Mission des Grands Equipements

3^{ème} Commission - N° **2007/II - 3^e/13**

Service consulté
DIF

**Financement de la première étape de la deuxième phase
du TGV-Est**

Résumé : *Le présent rapport a pour objectif d'autoriser l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,06 M€ pour le financement des études et acquisitions foncières de la deuxième phase du TGV-Est.*

Lors de la Commission Permanente du 19 janvier 2007, notre Assemblée Départementale a approuvé le protocole relatif au financement de la première étape de la deuxième phase du TGV-Est.

Ce dernier a officiellement été signé le 24 janvier dernier par l'ensemble des partenaires.

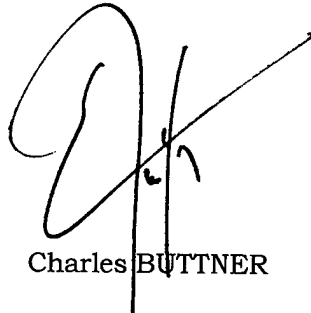
Le protocole a pour objet de fixer les modalités de financement des procédures et études nécessaires à l'engagement des travaux de la 2^{ème} phase de la LGV Est, ainsi que les acquisitions foncières restantes.

La participation financière du Département à ce projet s'élève à 1,06 M€ (1,10 %) sur un coût total de 96 M€ HT.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire une autorisation de programme de 1,06 M€ intitulée « financement première étape TGV-Est deuxième phase », programme A093, millésime 2007,
- de prélever 1,06 M€ d'AP et 200 000 € de CP sur l'AP TGV Rhin-Rhône sous condition de régularisation des transferts en DM1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER